

**Rapport N° 251/2020**  
**Comptes de l'exercice 2020**

---

Nyon, le 3 juin 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (Cofin) s'est réunie le 2 juin pour examiner ce préavis à la salle communale. Elle était composée des Mesdames Géraldine Limborg, Suzanne Favre, Monique Chevalley Piguet, Chloé Besse, et de Messieurs Olivier Riesen, Raphaël Wiesner, John Santantoniou, Sacha Vuadens, Yves Félix, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jean-François Fuglister et Pierre Girard (président et rapporteur). Messieurs Jacky Colomb et Fabrice Baertschi étaient excusés.

Elle a reçu Monsieur Claude Uldry, Municipal et Madame Ying Cottier, Cheffe du service des finances. Elle les remercie pour leur présence et les explications et réponses aux questions données à la commission.

**Présentation générale des comptes 2020**

Les comptes de l'exercice 2020 se soldent avec un excédent de produits de CHF 52'071.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 8'596'610.-.

Les charges sont inférieures de 1,24% à ce qui était prévu alors que les revenus, eux, sont supérieurs de 2,92% ce qui explique que l'on passe d'un excédent de charges au budget à un excédent de produits aux comptes. Vous trouverez plus loin dans ce rapport quelques explications concernant ces écarts.

En MCHF

Comptes de Fonctionnement	Comptes 2020	Budget 2020	Var C20/B20	% Var C20/B20	Comptes 2019	Var C20/C19	% Var C20/C19
Revenus	212.7	206.7	6.0	2.9%	210.9	1.8	0.9%
Charges	212.6	215.3	-2.6	-1.2%	210.6	2.0	1.0%
<b>Résultat</b>	<b>0.1</b>	<b>-8.6</b>	<b>8.6</b>	<b>-100.6%</b>	<b>0.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>-76.6%</b>

On constate donc que les revenus sont supérieurs de 6 MCHF par rapport au budget et dans le même temps que les charges sont inférieures de 2,6 MCHF. Cela représente un « gain » de 8,6 MCHF qui permet à la ville de boucler ses comptes avec un excédent de CHF 52'071.- alors que le budget prévoyait un déficit de 8,6 MCHF.

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** s'expliquent par les différences suivantes, examinons tout d'abord les **charges** :

En MCHF

Charges par nature		Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Var C20/B20	% Var C20/B20
30	Autorités et personnel	54.8	55.2	54.5	-0.4	-0.7%
31	Bien, Services, Marchandises	35.0	37.1	36.1	-2.2	-5.9%
32	Intérêts Passifs	1.5	2.0	1.8	-0.5	-24.2%
33	Amortissements	15.7	16.9	14.5	-1.2	-7.1%
35	Rbt, part. subv. à des collect. publiques	69.8	68.7	70.1	1.1	1.6%
36	Aides et subventions	14.7	14.7	15.3	0.0	0.1%
38	Attrib. fonds et financ. spéciaux	7.4	4.9	5.2	2.6	52.3%
39	Imputations internes	13.7	15.7	13.2	-2.0	-12.8%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>212.6</b>	<b>215.3</b>	<b>210.6</b>	<b>-2.6</b>	<b>-1.2%</b>

En consultant le tableau ci-dessus on constate que dans les comptes 30 à 36 toutes les charges sont à l'équilibre ou inférieures au budget sauf le 35 dans lequel on trouve essentiellement les charges péréquatives qui représentent une proportion importante dans le total des charges.

30. Concernant le personnel, il y a eu en 2020 un grand nombre de postes vacants ce qui implique une baisse dans le compte « Traitement du personnel fixe » et les comptes liés. Dans le même temps on constate une hausse des comptes « Salaires personnel auxiliaire » ou « Remboursement des assurances » ; situations que l'on retrouve régulièrement dans les préavis pour les crédits supplémentaires (se référer au tableau en page 6 du préavis).

31. Pour ce poste on peut souligner une baisse du volume des achats de gaz en lien avec quelques grands consommateurs ayant diminué leur activité en raison de la crise Covid. Il y a également une baisse des achats d'électricité mais dans ce cas-là c'est la baisse du prix de celle-ci qui en est la cause. On note aussi une baisse des achats de produits alimentaires en raison de la fermeture des UAPE ou des crèches suite au semi-confinement. A contrario il y a une augmentation pour les achats de produits de nettoyage et de désinfection.

32. L'endettement à fin 2020 se monte à MCHF 291,3 (en baisse de MCHF 6,2 par rapport à 2019). Le taux moyen des emprunts (0,5%) diminue grâce à des renouvellements et de nouveaux emprunts conclus à des taux extrêmement favorables. A titre d'exemple le taux obtenu pour l'un des derniers emprunts se monte à 0,03%...

33. voir l'explication du préavis municipal.

35. La différence est due à la péréquation avec une différence de **MCHF 1,2 par rapport au budget (+ MCHF 6 par rapport aux comptes 2019)** : Dans le détail, pour la péréquation directe + MCHF 0,8 (+ 2,6 / 2019) et pour la facture sociale + MCHF 0,4 (+ 3,4 / 2019). Dans la même rubrique on note des rétrocessions supérieures à ce qui était prévu de la part de PNR et du SDIS.

36. En ligne avec le budget

38. En raison du bon résultat de nos comptes 2020, nous allons recevoir de la part du canton une facture finale concernant la péréquation supérieure à ce qui était prévu au budget (montant provisoire communiqué par le Canton : MCHF 4,1). La Municipalité a donc décidé de provisionner MCHF 1,5 en vue de cette facture. On comprend donc que sur la base des chiffres communiqués ci-dessus, les comptes 2021 seront impactés à hauteur de MCHF 2,6. Pour le solde veuillez-vous référer aux explications du préavis.

Même exercice pour les **revenus** :

En MCHF

Revenus par nature		Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Var C20/B20	% Var C20/B20
40	Impôts	100.8	97.5	96.4	3.2	3.3%
41	Patentes, Concessions	0.1	0.1	0.1	0.0	-21.7%
42	Revenus du patrimoine	8.8	9.0	10.1	-0.2	-2.1%
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	50.0	50.0	48.3	0.0	0.0%
44	Parts à des recettes cantonales	6.2	2.2	2.7	4.0	183.8%
45	Part. et Rbts de collectivités publiques	24.7	23.8	31.2	0.9	3.8%
46	Autres prestations et subventions	6.4	7.1	7.2	-0.7	-9.7%
48	Prél. Sur fonds et financements spéciaux	2.0	1.2	1.7	0.8	69.4%
49	Imputations internes	13.7	15.7	13.2	-2.0	-12.8%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>212.7</b>	<b>206.7</b>	<b>210.9</b>	<b>6.0</b>	<b>2.9%</b>

40. Les impôts représentent presque la moitié des revenus. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser nous n'avons pas eu (ou très peu) de demandes de modification d'acomptes, que cela soit de la part des personnes physiques ou personnes morales si bien que les rentrées sont supérieures au budget. Par rapport aux personnes physiques, on note une rentrée fiscale (+ 3,1%) plus importante que l'accroissement de la population (+ 1,5%) durant la même période. L'impôt foncier est en augmentation en raison du nouveau taux entré en vigueur en 2020 (1,5 %0).

Cette année la bonne surprise (et l'une des raisons pour lesquelles nos comptes sont à l'équilibre) vient des impôts conjoncturels, soit les droits de mutations, les successions et donations et l'impôt sur les gains immobiliers qui apportent au ménage communal MCHF 5,1 de plus que ce prévoyait le budget (+ MCHF 5 par rapport à 2019).

Dans cette catégorie d'impôts extrêmement volatiles, en dehors des transactions habituelles il en a suffi d'une seule pour que l'impôt sur le gain immobilier passe de MCHF 2,7 (2019) à MCHF 6,2 (2020). Cette dernière recette apparaît dans le compte 44 du tableau ci-dessus.

41.42.43.45.46.48.49: Veuillez-vous référer aux tableaux et explications du préavis municipal, pages 11 à 16.

### Réviseurs et recommandations

La Cofin a pris connaissance du rapport du réviseur (Fidinter) qui atteste de la bonne tenue des comptes de la commune.

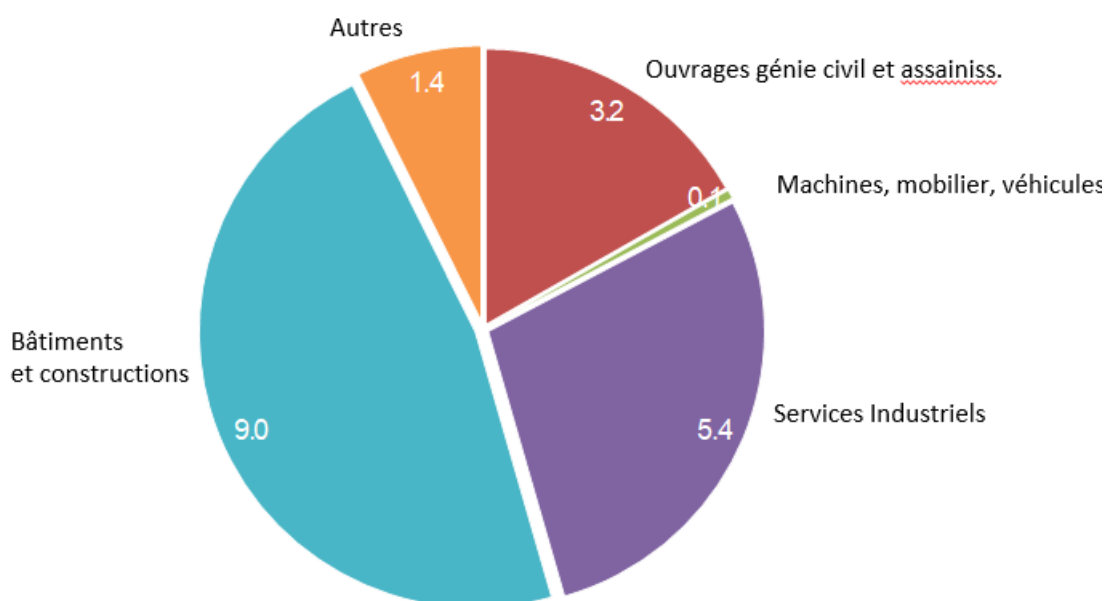
Par rapport aux deux recommandations de l'année dernière il constate que l'une est régularisée et que l'autre est en passe de l'être. Il n'en formule aucune à la suite de son analyse des comptes 2020.

## Investissements

Pour les explications détaillées nous vous demandons de vous référer à ce qui est écrit dans le préavis municipal. Plutôt qu'énumérer des numéros de préavis d'investissement et des chiffres nous vous soumettons ci-dessous la « tomme vaudoise » (plutôt qu'un camembert) montrant bien dans quels secteurs va l'argent de nos dépenses d'investissement.

En MCHF.

Plan d'investissements	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Var C20/B20	% Var C20/B20
Dépenses	19.1	41.6	22.9	-22.5	-54.1%
Recettes	3.2	5.2	0.9	-2.0	-38.0%
<b>Investissements net</b>	<b>15.9</b>	<b>36.5</b>	<b>22.0</b>	<b>-20.5</b>	<b>-56%</b>



## Résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) et dette

En 2020, la marge d'autofinancement est de MCHF 21,25. Cela signifie que, d'une part, notre commune n'a pas eu besoin d'emprunter pour financer son ménage courant et d'autre part, qu'elle n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. La Cofin relève qu'il faut remonter jusqu'à 2012 pour trouver une situation identique !

Notre dette diminue de MCH 6,2 par rapport à 2019 pour se monter à MCHF 291,3, soit CHF 14'196.- par habitant.

## Liste des dépassements non annoncés supérieurs à CHF 50'000.-

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, tout dépassement supérieur à CHF 50'000\* sur une ligne budgétaire doit faire l'objet d'une demande passant par un préavis de crédits supplémentaires (\*= limite de la compétence municipale). Toutefois, il arrive chaque année que quelques-unes de ces dépenses soient traitées lors du bouclage des comptes. La Cofin reconnaît le bienfondé de ces dépassements qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Toutefois la Cofin émet le vœu que ces dépenses lui soient communiquées quelques jours avant la date de la séance prévue pour l'examen des comptes et non pas le jour même. De cette manière, si l'un.e ou l'autre des commissaires a des questions particulières cela lui laisse le temps de les poser.

Dans le cas qui nous occupe les explications reçues lors de la séance ont été bien comprises et aucune demande d'information supplémentaire n'est venue par la suite.

En francs.

Compte	Description	C2020	B2020	Ecart	Commentaires
153.3653.09	Subvention LEM (Loi sur les écoles de musique)	481'924	423'375	58'549	Aide au loyer pour la Villa Niedermeyer compensée par des recettes au compte 355.4231.74. Facture LEM plus importante que prévu
170.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	80'135	26'836	53'300	Remplacement maladie longue durée compensé par le 170.3011.00
177.3191.00	Taxes eau et gestion des déchets	50'918	0	50'918	B2020 sur 344.3191.00
224.3520.00	Participation fonds péréquation directe	26'863'823	26'055'907	807'916	Péréquation - Décompte final 2019
355.3141.32	Rue de Rive 54, Fleur de Lys	53'138	0	53'138	Frais OIBT et abris à vélo. Budget sur compte 355.3141.80 (enveloppe globale entretien)
430.3142.00	Réseau routier et aménagements	345'671	228'000	117'671	Trottoir Cottages (préavis refusé) - 40'000 en dépass. non compensé (déc. mun du 27.4.2020) / Trottoir rue de la Gare - 28'000 dépass. non compensé selon déc. mun du 26.10.2020 - Indemnité parcelle 5239 25'000 - Honoraires notaires 3400 - Honoraires géométriques 3500.
720.3515.00	PC à domicile et hébergement	9'044'636	8'706'438	338'198	Facture sociale
720.3515.06	Assurance maladie	4'298'400	3'344'820	953'580	Facture sociale
720.3515.10	Charges suppl. sur facture sociale année précédente	354'703	0	354'703	Facture sociale
760.3655.01	Sub. garderie hôpital "Carrousel"	1'437'846	1'228'900	208'946	Compensation année précédente (restitution subvention cantonale versée en trop).
760.3655.11	Versement Subventions « COVID » aux structures	923'633	0	923'633	Redistribution des subventions perçues (comptes 760.4390.01 / 02) aux structures d'accueil concernées.
821.3123.00	Timbre d'acheminement réseau en amont	2'038'480	1'858'214	180'266	Régularisation de factures pour travaux annuels effectués entre 2015 et 2019 par la Romande Energie sur les postes de transformations de la Longeraie et Eysins. S'agissant d'une rubrique fermée, le dépassement induit est entièrement compensé par les ventes d'acheminements d'électricité aux clients.
861.3135.00	Achat matériel PV pour ventes à particuliers	116'791	0	116'791	Matériel acheté dans le cadre du développement d'activités en lien avec la stratégie de propriétaire

## Examen ligne par ligne

L'examen des comptes ligne par ligne a suscité très peu de questions ou commentaires ; le préavis ainsi que les notices explicatives de la brochure étant suffisamment clairs, on notera tout de même quelques points :

- On remarque que dans les comptes 3012 (salaires personnel auxiliaires) l'écart par rapport au budget est particulièrement important (+ MCHF 0,9). Cela est dû en partie à l'engagement de personnel auxiliaire pour pallier l'absence de personnel fixe mais aussi pour remplacer des personnes malades ou en quarantaine (par exemple dans les UAPE), Ces absences de courte durée ne donnent pas droit à un remboursement de la part de l'APG.

Au niveau du service du personnel on relève une recette relativement importante (compte 4390) : il s'agit d'une recette extraordinaire provenant de la caisse de pension (plutôt généreuse) qui verse au bout de sixième mois d'absence d'un employé un supplément temporaire. Pour cette année, il s'agit en fait d'un ajustement.

- Le service RH avait porté au budget un montant de CHF 800'000.- de démarche d'économie au niveau des comptes Traitements (3011), économie due à des vacances de poste. Dans cette analyse on doit tenir comptes des Salaires personnel auxiliaire en augmentation (3012), mais aussi des Remboursements de traitements maladies et accidents (4361). Au final, cet objectif de Démarche d'économie est atteint, même dépassé.
- Compte 452, déchets urbains : il s'agit là d'un compte fermé qui doit boucler à zéro. Alors que le budget prévoyait un prélèvement du solde du fonds de réserve pour absorber une première partie du résultat négatif + un report sur les charges courantes pour le solde (contraire à la loi et au principe du pollueur-payeur), c'est le contraire qui s'est produit avec une importante progression de la taxe au sac si bien qu'il y a une attribution au fonds de réserve de CHF 246'000. D'après les premiers chiffres il semble que 2021 prenne le même chemin (chiffres premiers trimestre).
- Dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire on trouve plusieurs fois le compte 4522 correspondant à la participation des communes. Il s'agit de la facturation des élèves domiciliés dans d'autre communes. Nous suivons en cela une directive cantonale : pour les élèves du primaire le montant est de CHF 1'300 par élève alors qu'il se monte à CHF 4'000 pour le secondaire. Pour ce dernier cycle, une convention nous lie à Prangins à qui nous facturons CHF 3'000 par élève.

## Surplus de la marge d'autofinancement : diminuer la dette ou créer un fonds de réserve ?

Comme dit plus haut c'est la première fois depuis 2012 que la marge d'autofinancement est supérieure aux investissements si bien qu'il a été possible de procéder à une diminution de la dette : A ce sujet un commissaire a demandé si la Municipalité avait envisagé de virer ce surplus sur un fonds pour dépenses futures plutôt que de rembourser la dette. Il est apparu à la Municipalité qu'il était évident que cet argent devait servir au remboursement de la dette. D'autre part renouveler un emprunt pour constituer un bas de laine sort de la logique d'autant plus que cet argent placé sur un compte en banque peut nous amener à payer un intérêt négatif. On ajoutera que pour créer un fonds cela implique une charge supplémentaire qui ferait passer le résultat dans les chiffres rouges !

### Impact de la pandémie Covid19 sur nos comptes

Vous trouvez ci-dessous un aperçu de l'impact qu'a eu la crise sanitaire sur nos comptes 2020 ; Avec des augmentations de dépenses, des diminutions de recettes ainsi que des non-dépenses on arrive à **une charge supplémentaire de CHF 1'480'000.-**

En KCHF (milliers de francs)

Impact COVID-19	C2020
<b>Augmentation des dépenses</b>	<b>250</b>
<i>Achats fournitures/Frais nettoyage</i>	<i>110</i>
<i>Aides ponctuelles aux sociétés sportives</i>	<i>60</i>
<i>Autres (logiciels informatique, soutien communal au commerce, etc.)</i>	<i>80</i>
<b>Diminution des recettes</b>	<b>2 670</b>
<i>Recettes parents</i>	<i>650</i>
<i>Recettes de stationnements</i>	<i>540</i>
<i>Abonnements Gaz</i>	<i>500</i>
<i>Finances d'entrées, locations (musées, piscines)</i>	<i>330</i>
<i>Redevance droits de superficie</i>	<i>240</i>
<i>Emoluments Contrôle habitants</i>	<i>130</i>
<i>Exemption de taxes et réductions de loyer</i>	<i>50</i>
<i>Autres (Taxes de séjour, vente de bois, etc.)</i>	<i>230</i>
<b>Non-Dépenses</b>	<b>-1 440</b>
<i>Frais d'alimentation</i>	<i>-550</i>
<i>Auxiliaires d'été</i>	<i>-370</i>
<i>Annulations manifestations/événements</i>	<i>-240</i>
<i>Autres</i>	<i>-280</i>
<b>Total</b>	<b>1 480</b>

### Législature 2016 – 2021, investissements, autofinancement, dette

Bref retour en arrière sur cette législature qui arrive à son terme :

- Cette dernière législature a été marquée par un montant record des dépenses nettes **d'investissement**, soit MCHF 177,9.
- La marge d'**autofinancement** totale de la législature est de MCHF 72,4. Elle a permis de financer le 40,7% de nos investissements.
- Notre **dette** est passée de MCHF 213 (début 2016) à MCHF 291,3 (fin 2020). Le plafond d'endettement est fixé à MCHF 360. Nous consacrons aujourd'hui 0,8% de nos recettes courantes au financement des intérêts passifs contre 1,7% en 2016.
- Si nous consacrons la totalité de la marge d'autofinancement 2020 au remboursement de notre dette nous mettrions 13,5 ans ; on estime que ce chiffre ne doit pas être au-delà de 30 ans (une

génération). Si le Canton de Vaud faisait la même chose, cela lui prendrait 1,5 an, sans commentaire !

L'endettement n'est pas systématiquement un signe de mauvaise santé financière pour une commune, au contraire, cela signifie en général qu'elle entretient et développe son patrimoine par le biais d'investissements. Toutefois le service de la dette peut limiter la marge de manœuvre financière mais de ce côté-là les taux actuels en vigueur sont très rassurants. L'essentiel est de s'assurer que cet endettement soit supportable à moyen et long terme pour notre commune.

## **Conclusions**

Budget déficitaire et comptes à l'équilibre ou, budget très déficitaire et comptes moins mauvais que prévus. Crispation lors de l'examen du préavis sur le budget et détente lorsqu'il s'agit d'examiner les comptes. Deux phrases pour résumer l'ambiance et les comptes de notre commune pour ces dernières années.

On constate donc que ce schéma se reproduit d'année en année et le rédacteur de ce rapport, ancien parmi les anciens de la Cofin n'a pas connu d'autre scénario depuis qu'il y siège. L'examen du budget reste un moment important, car avec ce préavis nous votons une autorisation de dépenser, mais la Cofin se pose la question de savoir si elle n'en fait pas parfois un peu trop. Tout compte fait, nous sommes bien plus intéressés par le résultat que par le pronostic.

Le résultat de 2020 est bon, même très bon, dépassant largement les craintes légitimes de la Cofin en raison de la crise sanitaire que nous avons connue.

La Cofin relève chaque année, et ce sera le cas encore aujourd'hui, que les charges que la Municipalité a sous son contrôle sont parfaitement maîtrisées en dehors de quelques charges supplémentaires liées au Covid. La baisse des rentrées fiscales évoquées il y a une année, n'a pas eu lieu, bien au contraire et, en 2020, la bonne surprise (et il y en a toujours une !) est venue des droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers.

Notre syndic dit régulièrement que l'extrême prudence fait partie de l'ADN d'un.e municipal.e des finances lorsqu'il prépare son budget. Pour la Cofin, c'est à peu près la même chose : elle se réjouit du résultat positif qu'on lui soumet, mais s'inquiète aussitôt pour l'avenir.

L'avenir immédiat c'est une nouvelle législature avec une Municipalité et un Conseil remaniés. Cela a déjà été écrit dans un précédent rapport, il est important et nécessaire que la Municipalité intègre dans son programme de législature les conséquences financières dudit programme, tant du point de vue des coûts d'investissements que des charges d'exploitation. Il est évident que le Conseil aura aussi sa part de responsabilité sur ce volet ; aux anciennes et anciens Conseillères et Conseillers d'expliquer et de transmettre cette information aux nouvelles et nouveaux élu.e.s.

Pour finir la Cofin réitère sa demande citée plus haut, à savoir que les listes des crédits supplémentaires, qui n'ont pas pu être traités par un préavis ad'hoc au cours de l'année, lui parviennent quelques jours avant la séance dédiée à l'examen des comptes.

Au vu de ce qui précède, c'est une Commission des finances unanime qui vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 251/2021 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2020,

**oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

La Commission des finances :

Mesdames Monique Chevallay Piguët, Géraldine Limborg, Chloé Besse, Suzanne Favre  
Messieurs, Fabrice Baertschi, Olivier Riesen, Raphaël Wiesner, John Santantoniou, Sacha Vuadens,  
Yves Felix, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jacky Colomb, Jean-François Fuglister et Pierre Girard  
(président et rapporteur)

Les tableaux chiffrés figurant dans ce rapport ont été fournis par le service des Finances